

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Ville de PORNICHET**

L'an deux mille quinze,  
Le vingt huit janvier, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOT, DUBOIS, ROBIN, BERTHELIER.

*Date de convocation*

22 janvier 2015

A l'exception de : Madame CARNAC et Monsieur TRICHET,  
Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR,  
Madame PRUKOP qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,

Formant la majorité des membres en exercice.

*Date du  
Conseil Municipal*

28 janvier 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **6/ FORMATIONS MUTUALISEES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PORNICHET ET LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Nombre de  
conseillers*

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

En exercice 33

EXPOSE :

Présents --- 29

La CARENE met en œuvre des formations mutualisées avec l'ensemble des communes du territoire intercommunal. La mutualisation des formations permet, d'une part, de répondre aux besoins des agents de la communauté d'agglomération et des communes membres et, d'autre part, de répondre aux exigences d'économie budgétaire.

Votants ----- 31

A cet effet, il convient de signer une convention fixant les modalités de mise en œuvre des formations mutualisées ainsi que les obligations de chacune des parties pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

DELIBERATION :

Publié le :

⇒Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Certifié exact,  
Le Maire,

⇒Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

⇒Vu la convention jointe à la présente délibération,

Jean-Claude  
PELLETEUR

⇒Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 janvier 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la Commune de Pornichet et la CARENE.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR